



Արեւմտեան Հայաստանի Հանրապետութեան Առաջնագահական Խորհուրդ

## Les Arméniens partagés sur ce que le Bundestag appelle une reconnaissance

Il suffit de demander aux Arméniens, s'ils ont lu le texte de la résolution [1] avant ou après son adoption, le 02 juin 2016, pour que 99 % d'entre eux répondent, non ! L'importance pour eux, c'est que le Bundestag ait reconnu le génocide des Arméniens.

Pourtant dans sa résolution, le Bundestag n'a pas seulement reconnu qu'un génocide a bien été perpétré contre les Arméniens. En se limitant aux Arméniens chrétiens il les a différenciés des autres Arméniens comme les Arméniens convertis par force, conversion qui fait partie du processus génocidaire. Il n'y a pas de mot pour exprimer les raisons de cette discrimination à l'encontre des victimes.

Le Bundestag a aussi réduit la période du génocide de 1915 à 1916, ce qui est une falsification grossière de la réalité historique (1894 -1923, selon la Déclaration du Conseil National d'Arménie Occidentale du 17 décembre 2004 et la Déclaration Pan-arménienne du 29 janvier 2015) [2] ainsi que de son implication aux cotés de l'Empire ottoman depuis les relations plutôt très amicales entre Bismarck et le Sultan Abdul Hamid II.

Il a aussi évincé de cette résolution toute situation géographique relative de près ou de loin à l'Arménie Occidentale. Etat ayant obtenu une première reconnaissance par la Russie le 29 décembre 1917, puis reconnu *de facto et de jure* par les Puissances Alliées en 1920, ou a été perpétré le génocide des Arméniens.

Aussi, sur la question de la reconnaissance du génocide des Arméniens (et non du génocide arménien) par le Bundestag (Mal nommer les choses, jugeait Camus, c'est ajouter au malheur du monde. Ne pas nommer les choses, c'est nier notre humanité), le Bundestag a reconnu qu'un génocide a bien eu lieu mais, il a reconnu ce génocide dans le cadre d'une résolution qui travestit les droits de la population (autochtone) victime.

<sup>1</sup> <http://dipbt.bundestag.de/doc/btd/18/086/1808613.pdf>

<sup>2</sup> [http://www.mfa.am/fr/interviews/item/2015/01/29/pan\\_arm\\_dec\\_armgen/](http://www.mfa.am/fr/interviews/item/2015/01/29/pan_arm_dec_armgen/)

Le Bundestag a osé mettre en balance la reconnaissance d'un crime de génocide au détriment des droits de la population victime de ce crime. Du même acabit que la Résolution du Parlement européen de 1987.

Dont voici un extrait :

2. est d'avis que les événements tragiques qui se sont déroulés en 1915-1917 contre les Arméniens établis sur le territoire de l'Empire ottoman constituent un génocide au sens de la convention pour la prévention et la répression de crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale de l'O.N.U. le 9 décembre 1948; **reconnait cependant que la Turquie actuelle ne saurait être tenue pour responsable du drame vécu par les Arméniens de l'Empire ottoman et souligne avec force que la reconnaissance de ces événements historiques en tant que génocide ne peut donner lieu à aucune revendication d'ordre politique, juridique ou matérielle à l'adresse de la Turquie d'aujourd'hui; [3]**

Bref, on vous reconnaît le fait que vous avez été victime d'un crime de génocide, mais on ne vous reconnaît aucun droit à réparation. Pour quelles raisons?

Parce que vous n'avez pas été seulement victime d'un crime de génocide, ce génocide a permis d'anéantir l'Etat d'Arménie (Occidentale) dans lequel vivait cette population (un train pourrait-il en cacher un autre ?).

Crime de génocide + crime d'anéantissement des droits à la souveraineté et à l'indépendance d'un Etat qui a obtenu toutes les reconnaissances, ça fait un peu beaucoup pour le « monde civilisé » que nous sommes.

Le Bundestag n'a pas seulement évincé l'Arménie Occidentale, c'est-à-dire l'Etat, il a fait de même pour la population de cet Etat, victime directement intéressée par tout le processus de reconnaissance, pour préparer ce type de résolution, en violation totale du droit international et du consentement préalable libre et éclairé, il a aussi reconnu les protocoles arméno-turcs de 2009 comme base aux futures relations entre la République d'Erevan et la Turquie.

Aussi, en fin de résolution, le Bundestag en proposant de protéger les sites archéologiques arméniens en « Turquie », alors que cela fait plus de cent ans qu'ils font l'objet d'un processus de destruction systématique, mais toujours sans faire référence à l'Arménie Occidentale, signifie, pour les Arméniens d'Arménie Occidentale, de renoncer *de facto* au traité de Sèvres et à la Sentence arbitrale du Président W. Wilson, en général à tous leurs droits, contrairement à d'autres reconnaissances comme celle du Parlement Bolivien.

Cette résolution, qui nie toute substance relative à des réparations de la part de l'Allemagne (**malgré le traité de Versailles signé en juin 1919 entre l'Allemagne**

---

<sup>3</sup> [http://www.cvce.eu/content/publication/2005/10/26/91fbffca-0721-49d5-9e53-f95393d470b2/publishable\\_fr.pdf](http://www.cvce.eu/content/publication/2005/10/26/91fbffca-0721-49d5-9e53-f95393d470b2/publishable_fr.pdf)

**et les Puissances Alliées),** après qu'elle a été la tête pensante et financière de la restructuration militaire de la Turquie et qui fuit toutes questions relatives à la restitution de la souveraineté et de l'indépendance de l'Arménie Occidentale, n'arrive pas au bon moment, pour que le peuple arménien puisse pardonner quoi que ce soit dans sa formalisation actuelle.

Cette résolution du Bundestag est une aubaine pour la Turquie, avec une Allemagne qui lui ouvre la voie, elle se dédouane d'une bonne partie de ses responsabilités dans le crime de génocide. L'Allemagne portant symboliquement le chapeau (le fardeau) sort néanmoins avec tous les honneurs par la Sublime-Porte.

06.06.2016

**Arménag APRAHAMIAN**

Président du Conseil National d'Arménie Occidentale

---

[stat.gov.wa@haybachdban.org](mailto:stat.gov.wa@haybachdban.org)